

Modalités d'accueil des élèves en mini-stage

1. Elèves de collègues

L'accueil d'élèves en mini-stage aura lieu au Lycée Lautréamont du 03 janvier 2023 jusqu'au 21 avril 2023. Vous trouverez au verso de ce document les créneaux par filière pour l'année 2022-2023.

- Les élèves de 3^{ème} effectuent de préférence un mini-stage en 2^{nde} Bac Pro.
- Les stages en CAP sont réservés aux élèves de Segpa, d'Ulis et de 3^{ème} Prépa-Métiers.

Il est nécessaire, avant toute demande, que le collégien ait au préalable commencé à construire son projet d'orientation afin de tirer tous les bénéfices de ce mini stage et qu'il honore le mini stage.

Afin d'éviter les rares soucis rencontrés, quelques précisions :



- Pour toute demande de mini-stage, vous devez vous rendre sur l'ENT du lycée (<https://lautreamont.mon-ent-occitanie.fr>) dans la rubrique « Mini-stages » en page d'accueil. Un questionnaire est à remplir en ligne afin d'acter la demande et de déclencher l'envoi de la convention pré remplie.
- **NB : seules les personnes possédant une adresse académique** peuvent saisir une demande de stage en ligne, ceci, quelle que soit l'académie.
- Une fois la date arrêtée par le lycée Lautréamont par retour de mail, votre établissement reçoit la convention et la renvoie, signée par le chef d'établissement d'origine et la famille, au lycée (0650874x@ac-toulouse.fr). L'élève devra se présenter le jour du mini-stage avec deux exemplaires de la convention comportant la signature de l'établissement d'origine et de la famille. La convention d'accueil signée par le Proviseur du lycée sera remise au stagiaire **à la fin** de son mini stage validant ainsi sa découverte dans le cadre du parcours avenir. L'élève est couvert d'un point de vue administratif dans la mesure où l'établissement d'origine et la famille ont signé la convention de min stage. L'élève devra se présenter à la vie scolaire du lycée muni de sa convention comportant les deux signatures, il sera accompagné jusqu'à la salle de stage et équipé en fonction du lieu de découverte.
- Si l'élève déjeune au lycée Lautréamont (obligatoire pour les mini-stages en hôtellerie-restauration et en crémier/fromager compte-tenu des horaires de TP), il sera clairement indiqué sur la convention ce choix **ainsi que la qualité : DP – Ext – Int**. Dans le cas d'un élève externe, il règlera dès son arrivée au lycée la somme de **4.40€** au service de gestion.



Elèves de lycée

Les élèves de type « passerelles » (2^{nde} Pro, 2^{nde} GT, ou autres) sont prioritaires sur les TP de Première et effectueront un mini-stage de plusieurs jours.

Modalités d'accueil des élèves pour une visite de groupe

Jusqu'au 21 avril 2023, les groupes de 4^{ème}, 3^{ème}, 3^{ème} Segpa, 3^{ème} Prepa-Métiers seront accueillis au lycée Lautréamont de préférence les mardis de 10h30 à 12h. Il est toujours possible de déjeuner à la Brasserie d'initiation « *La table des P'tits chefs* » (7.00€ le repas) à

condition de réserver, d'être présents à 12h10 maximum.

Pour toute organisation de visite, merci de vous adresser **uniquement par mail** au
Proviseur-adjoint : carole.lukasiewicz@ac-toulouse.fr OU 0650874x@ac-toulouse.fr

Formations et Créneaux des TP – Lycée Lautréamont

ACCUEIL MINI-STAGE ELEVES DE TROISIEMES

CAP Cuisine/Commercialisation et Service en Hôtel-Café- Restaurant

1 ^{ère} année	Lundi 8h-11h30	Vendredi 8h-14h30	(Sauf du 30/01/23 au 17/02/23)
------------------------	----------------	-------------------	--------------------------------

1 stagiaire par atelier / possibilité de découvrir les deux formations

CAP Crémier/Fromager

1 ^{ère} année	Lundi 9h-14h00	Vendredi 9h-14h	(Sauf du 30/01/23 au 17/02/23)
------------------------	----------------	-----------------	--------------------------------

Bac Professionnel

Secteur Tertiaire

► **MRC (Métiers de la Relation Clients)**

2 ^{nde}	Lundi 09h-12h	Jeudi 10h-12h
------------------	---------------	---------------

2 stagiaires maximum

► **GTL (Gestion – Transport - Logistique)**

2 ^{nde}	Mardi 13h-18h
------------------	---------------

2 stagiaires maximum

Secteur Hôtellerie-Restauration

► **MHR (Métiers de l'Hôtellerie-Restauration)**

2 ^{nde}	Mardi 8h-14h30	Mercredi 8h-14h30	(Sauf du 03/01/23 au 28/02/23)
------------------	----------------	-------------------	--------------------------------

2 stagiaires par créneau / possibilité de découvrir les deux formations

Secteur Alimentation

► **Boulangerie-Pâtisserie**

2 ^{nde}	Lundi 08h-13h	Mardi 8h-13h	(Sauf du 09/01/23 au 28/02/23)
------------------	---------------	--------------	--------------------------------

2 stagiaires par créneau